



## PASSEPORT

**RECUEIL** : du mardi au vendredi de 8h30 à 11h et de 13h30 à 16h30  
sur rendez-vous

**REMISE** : du lundi de 13h30 à 16h30 au samedi de 9h à 11h30  
sans rendez-vous

au **03 27 77 52 52** ou à l'**accueil de la mairie**

*Compter une demi-heure par rendez-vous et par personne.  
Tout dossier incomplet ne pourra être traité.*

Le passeport est valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.

### GAGNEZ DU TEMPS !

- ➔ Faites votre **pré-demande en ligne** sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- ➔ Créez votre «espace»
- ➔ N'oubliez pas de vous munir **des pièces à fournir en originale**. Elles vous seront restituées.

### MAJEUR

- ✓ Carte nationale d'identité valide, à défaut un acte de naissance de moins de 3 mois.
- ✓ 1 justificatif de domicile de moins d'un an : avis d'imposition ou certificat de non-imposition, taxe d'habitation, facture électricité, gaz, eau ou téléphone et/ou mobile, quittance de loyer ou d'assurance logement.
- ✓ Pour les enfants majeurs domiciliés chez les parents :
  - un document fourni par l'hébergeant attestant sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de trois mois,
  - une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de l'hébergeant.
- ✓ 1 photo d'identité.
- ✓ 1 timbre fiscal. Vous pouvez acheter vos timbres sur le site : [www.timbres.gouv.fr](http://www.timbres.gouv.fr) et imprimer.
  - 86 adulte
  - 42 mineur de + de 15 ans
  - 17 mineur de – de 15 ans.

➔ **En cas de renouvellement**, fournir l'ancien passeport.

### MINEUR

- ➔ Une carte d'identité valide à défaut un acte de naissance de moins de 3 mois.
- ➔ Fournir la carte d'identité du parent qui fait la demande.
- ➔ En cas de divorce, présenter l'original du jugement de divorce.

Hôtel de Ville

Place André BONNAIRE – BP 00000 – 00000 LANDRECIES

Téléphone : 0000000000 – Télécopie : 0000000000

Mail : [secretariat@landrecies.fr](mailto:secretariat@landrecies.fr)

Site : [www.landrecies.fr](http://www.landrecies.fr)



# Ville de LANDRECIES



- Si garde alternée, produire le justificatif de domicile des deux parents et la convention conclue entre les parents ou la décision du juge.
- L'enfant de +12 ans doit être obligatoirement présent lors de la remise du titre.

**Les empreintes sont recueillies lors de la demande et à la remise du passeport pour les enfants à partir de 12 ans.**

*Hôtel de Ville*

*Place André BONNAIRE – BP 00000 – 00000 LANDRECIES*

*Téléphone : 0000000000 – Télécopie : 0000000000*

*Mail : [secretariat@landrecies.fr](mailto:secretariat@landrecies.fr)*

*Site : [www.landrecies.fr](http://www.landrecies.fr)*